



Communiqué de presse -15 février 2016

## Lutte contre l'hépatite C : des traitements pour tous

**En 2016, 150 millions de personnes vivent avec une hépatite C chronique** à travers le monde. L'épidémie reste hors de contrôle. Nous avons pourtant les moyens d'éradiquer le virus, de rétablir la qualité de vie des personnes touchées, d'enrayer les transmissions et de mettre fin à moyen terme à l'épidémie.

La lutte contre l'hépatite C connaît une véritable révolution avec des traitements (antiviraux à action directe) qui constituent une victoire scientifique et médicale majeure mais posent de sérieuses questions d'équité quant à l'accès aux soins dans l'immense majorité des pays.

Les prix prohibitifs exigés par les laboratoires entravent l'accès à ces traitements, alimentent d'intolérables discriminations, pillent nos systèmes de santé solidaires. En France - pour la première fois - **les pouvoirs publics ont rationné l'accès aux soins**, réservant ces traitements aux personnes à des stades avancés de la maladie alors que les études montrent qu'il est préférable d'initier un traitement précoce avant que le foie ne se dégrade. Le rationnement actuel marque un recul de notre principe même d'accès pour tous à la santé et un dangereux précédent pour l'accès à toutes les nouvelles thérapies à venir, notamment dans le cancer.

**La majorité des malades reste donc privée de ces avancées thérapeutiques.** La société civile se mobilise, comme elle a pu le faire pour l'accès aux traitements contre le VIH et interpelle les politiques. Les pouvoirs publics possèdent les outils pour assurer un accès universel aux traitements pour les populations concernées. L'accord international sur les droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce (ADPIC) prévoit des dispositions spécifiques, considérant que les médicaments ne sont pas des marchandises comme les autres.

En France, le gouvernement détient des outils légaux permettant à l'Etat français d'acheter des génériques indiens ou de les faire produire par des producteurs français (licences obligatoires). En Inde, par exemple, une première combinaison thérapeutique est maintenant fixée à moins de 450 € pour une cure de 3 mois (66 500 € en France). L'Etat peut également décider de fixer unilatéralement les prix.

En 2016, chaque décès lié à l'hépatite C, chaque nouvelle contamination seront les conséquences inacceptables d'une industrie pharmaceutique vorace et d'une politique de santé publique qui sélectionne les malades.

Nous demandons aux pouvoirs publics la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale de lutte contre l'hépatite C, reposant sur la capacité de notre système solidaire d'assurance maladie de pouvoir proposer un traitement à toute personne infectée par le virus.

**Nous exigeons des industriels du médicament la fin de la mainmise sur l'assurance maladie par une baisse drastique des prix des traitements actuels et à venir.**

### Contact presse :

**SOS hépatites Fédération** : Frederic Chaffraix 06 62 80 53 74 - 01 43 67 26 40 [direction@soshepatites.org](mailto:direction@soshepatites.org)

**Médecins du Monde** : Aurélie Defretin & Lisa Veran 06 09 17 35 59-01 44 92 13 81 [presse@medecinsdumonde.net](mailto:presse@medecinsdumonde.net)

**CISS- Collectif Interassociatif Sur la Santé** : Marc Paris 06 18 13 66 95-01 40 56 94 42 [mparis@leciss.org](mailto:mparis@leciss.org)

**Fédération Addiction** : Caroline Prat 06 17 40 72 50 [c.prat@federationaddiction.fr](mailto:c.prat@federationaddiction.fr)